



Journée européenne de la **Protection des Données** Cyberattaques, on parle de quoi ?

COMMENT SE PROTÉGER ?

Si vous êtes concernés par une fuite de donnée, où avez été victime d'hameçonnage ou d'une usurpation d'identité

PRÉVENIR - CONSEILS DE LA CNIL

- Faites attention aux choix de vos mots de passe ! Choisissez des mots de passe complexes mélangeant chiffres, lettres, caractères spéciaux. Pas votre date de naissance ou votre surnom !
- Évitez d'utiliser le même mot de passe pour plusieurs applications et privilégiez la double identification (code sms ou courriel à usage unique).



RÉAGIR - CONSEILS DE



Changez au plus vite votre mot de passe sur ces services et les autres sites où vous l'utilisiez.



Contactez au besoin le service ou organisme concerné pour savoir quelles informations ont pu être compromises. Prévenez immédiatement votre banque et faites opposition aux moyens de paiement concernés le cas échéant.

En cas d'utilisation frauduleuse de vos données personnelles divulguées, déposez plainte au commissariat de police, la brigade de gendarmerie ou par écrit au procureur de la République du tribunal judiciaire.



Un modèle de lettre-plainte peut éventuellement vous être fourni dans le cas des fuites de données des établissements de santé, pour déposer plainte par voie postale.